



14710 TREVIERES

Tél. 02.31.22.50.44

Fax. 02.31.22.19.49

E-mail : [mairie@ville-trevieres.fr](mailto:mairie@ville-trevieres.fr)

N° 2020-28-07

REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRETE MUNICIPAL

ARRETE PERMANENT  
FERMETURE DU CHEMIN DU CLOS FOURNIER  
A LA CIRCULATION  
SAUF POUR LES RIVERAINS

**Le Maire de la Commune de TREVIERES**

**VU** la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Route ;

**VU** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

**VU** les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988 ;

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des piétons et afin de ne pas détériorer le chemin du clos fournier, la circulation est interdite à tous véhicules (voitures, mobylette et camion) à l'exception des exploitants agricoles qui ont leur entrée dans ce chemin

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** – Afin assurer la sécurité des piétons et de ne pas détériorer le chemin du clos fournier

**La circulation est interdite à tous véhicules (voitures, mobylette, et camion) à l'exception des exploitants agricoles qui ont leur entrée dans ce chemin.**

**ARTICLE 2** – Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire mise en place par la commune de TREVIERES.

**ARTICLE 3** – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4:** Les mesures définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur sera adressée à :

- M. le Secrétaire général de la Préfecture du Calvados,
- M. le Sous - préfet de l'arrondissement de BAYEUX
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement du Calvados représenté par l'ARD de Bayeux
- Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie de Trévières
- SDIS 14 – Centre de secours de Trévières
- ASVP de TREVIERES
- COLLECTA

Chargés, chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

TREVIERES, Le 28 juillet 2020

Le Maire de Trévières

Mireille DUFOUR





C

Parcelle

Parcelle

AD

R DE LAURE

RES DU STADE

D96 RTE DU MOLAY LITTRY

RES DE DWNGY

RES LE GLOS FOURNIER

D29 RTE DE BERNESQ

CHE DU GLOS FOURNIER

D29 R DU CA

le calvaire

SARCOUVILLE

lebb